

**DÉCISION N°109-2026-
ACHAT D'UN VÉHICULE D'OCCASION – RENAULT TRAFIC**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis du Garage RENAULT LAFAY ci-annexé,

Considérant la nécessité d'équiper le parc automobile de la CC Forez-Est, notamment les agents du service technique, afin de remplacer un véhicule de location dont l'échéance arrive à termes en juillet prochain,

Considérant les propositions techniques et financières du Garage RENAULT LAFAY, dont le siège social est situé à AMPLEPUIS (69550), 6 Route de Cublize, pour un montant total de 22 383.13 € HT, soit 26 790.00 € TTC,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis du Garage RENAULT LAFAY dont le siège social est situé à AMPLEPUIS (69550), 6 Route de Cublize, pour un montant de 22 383.13 € HT, soit 26 790.00 € TTC, et de passer commande.

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 30/03/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260330-109-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2026